



AVIS D'ÉVÉNEMENT
Mes Premiers Jeux 2020- région Richelieu-Yamaska

PRÉSENTÉ PAR
CPA Beloeil - ARPARY
Richelieu-Yamaska

DU : 01 février 2020
AU : 02 février 2020

N° DE SANCTION : MPJ-19-147
Sanctionnée par Patinage Québec

Ces événements s'adressent seulement
aux patineurs de moins de 12 ans



Détail de sanction – MES PREMIERS JEUX 2020

Le CPA Beloeil – ARPARY annonce la tenue de Mes Premiers Jeux 2020- région Richelieu-Yamaska.

Dates : 1^{er} février 2020 au 2 février 2020

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Richelieu-Yamaska.

Gestionnaire de compétition : Rolande Marcotte
Téléphone : 450-338-1918 Courriel : info.arpary@gmail.com

Responsable régionale de compétition : Rolande Marcotte
Téléphone : 450-338-1918 Courriel : info.arpary@gmail.com

Président(e) comité organisateur : Guylaine Beaudry
Téléphone : 450-467-7277 Courriel : guylou_24@hotmail.com

Représentant(e) technique : Isabelle Matte

Spécialiste de données en chef : Claudine Dubé

Spécialiste de données informatiques : Sylvie Potvin

PATINAGE QUÉBEC

N^o DE SANCTION : MPJ-19-147

NOM DE L'HÔTE : CPA Beloeil - ARPARY
SITE INTERNET : www.arpary.com
COURRIEL : info.arpary@gmail.com
TÉLÉPHONE : 450-338-1918

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE

Aréna André St-Laurent
799, Lajeunesse
Beloeil (Qc) J3G 4S9

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace : 85' X 185'**

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale de Patinage artistique Richelieu-Yamaska - et le CPA Beloeil - ARPARY et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

Le comité organisateur doit assurer la sécurité et les premiers soins toute la durée de l'événement.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente

5. Restrictions

Aucune restriction.

6. Inscription

Internet: www.arpary.com

Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

7. Mode(s) de paiement

- Paypal;
- Carte de crédit (Visa ou Mastercard), débit;
- Chèque ou mandat poste :

Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de l'ARPARY et datés et reçus au plus tard le 13 décembre 2019 à 23 h 59. À l'adresse suivante :

A/S Rolande Marcotte
173, Armand-Frappier, app 327
Ste-Julie, QC J3E 0C8

Aucun chèque postdaté après le 13 décembre 2019 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Des frais de 35 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscriptions

55 \$ par événement Étape Patinage Plus

9. Date limite d'évaluation d'étapes

La date limite d'évaluation d'étapes est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

➤ Le système de **Norme de Performance**.

11. Musique

Musique d'ambiance fournie par le club hôte. (Voir Renseignements techniques)

12. Accréditation des patineurs

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve

13. Accréditation des entraîneurs

PROCÉDURES

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation.](#)

Entrée Gratuite

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

Entrée permise – Frais de 15 \$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec ou de votre section;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
- Vous présentez une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET/OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
 - Présenter les documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres de Patinage Canada pour la saison en cours;
 - Preuve de certification;
 - Carte valide de premiers soins;
 - Preuve que le BackCheck est à jour;
 - Preuve que le cours « Respect et sport » est à jour;
 - Preuve que vous avez fait le cours en ligne « Code d'éthique »;

*** Les entraîneurs ne présentant aucune preuve de l'une des façons énumérées plus haut devront trouver une façon de le faire avant d'obtenir leur accréditation ou devront se faire remplacer auprès de leurs athlètes

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

■ Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle)

La personne en charge de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 8 \$

5 ans et moins : Gratuit

6 à 11 ans : 3 \$

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Tous les patineurs pourront être accompagnés d'un chaperon seulement dans la chambre des patineurs.

Types de chaperon :

- ✓ Directrice École de Patinage Plus | Assistant(e)s de programme | Membre féminin de la famille du participant

***Voir liste à l'accréditation des patineurs**

16. Prix

a) Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur. Spécification :

18. Horaire de la compétition

L'horaire sera disponible sur le site Internet et la page Facebook de l'ARPARY et sera transmis aux clubs et entraîneurs après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Les groupes seront formés par âge selon les règlements de Patinage Canada.

20. Vidéo

Vidéo disponible sur place.

21. Photo

Non Disponibles.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

23. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Hôtel Rive-Gauche

1810, boul. Richelieu

Beloil, QC J3G 4S4

<https://hotelrivegauche.ca>

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

[Guide de référence Sport Québec](#)

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit et les patineurs exécuteront leur performance sur une musique imposée. Les musiques peuvent être téléchargées sur le site de Patinage Québec dans la section sécurisée.

La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés et les éléments, les normes de performance et les musiques imposées.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

Le port du casque est obligatoire pour les patineurs des étapes 2, 3 et 4.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

PATINEURS EN SIMPLE

✓ FILLES

✓ GARÇONS

• ÉTAPE 2

Étape : Ne pas avoir réussi plus que l'étape 2.
Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

• ÉTAPE 3

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais pas plus.
Âge : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

- ❖ Une musique de fond est permise durant les épreuves.